



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

Procès-verbal de l'assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 9 septembre 2019 à 19h24, conformément à l'avis publié dans le journal La Pensée de Bagot pour l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Assemblée de consultation publique aux fins de consultation

La directrice générale explique le projet de règlement qui a pour objet d'ajouter des conditions à respecter pour la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales et récréatives.

À 19 h 27, l'assemblée est levée.

---

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton tenue le 9 septembre 2019 à 19h30 au lieu ordinaire de séances conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

**Était absent :** M. Stéphane Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

149-09-2019

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 26 août 2019;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Suivi des travaux de voirie;
6. Demandes d'intervention dans les cours d'eau;
7. Prévisions budgétaires 2020 pour le Petit 3<sup>ème</sup> Rang;
8. Autorisation de versement d'une partie de la retenue à Eurovia Québec Construction pour les travaux de pavage du 9<sup>ème</sup> Rang;
9. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
10. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (culture cannabis);
11. Agenda Plani-Conseil 2020;
12. Loisirs de Roxton Falls : présentation d'une demande de soutien au FSPS pour un projet de remplacement du tableau électronique au terrain de baseball;
13. Inscription au Congrès de la FQM;
14. Offre de services professionnels pour l'année 2020 de Therrien Couture;
15. Liste des comptes;
16. Divers :
  - 16.1. Semaine québécoise de réduction des déchets;
  - 16.2. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement G-100;
  - 16.3. Achat de billets pour l'activité bénéfique de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste;
17. Rapport des comités;
18. Correspondance;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de l'assemblée.

Adoptée

150-09-2019

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 26 août 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 26 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'une correction devra être apportée à la résolution numéro 143-08-2019 : corriger le nom de M. Stéphane Beauchemin pour M. Stéphane Beauregard;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux avec la correction mentionnée ci-dessus.

Adoptée

151-09-2019

4. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé et d'autoriser ce qui suit :

-d'autoriser l'inspecteur municipal à acheter le matériel nécessaire à la fabrication d'un tamis pour l'abrasif d'hiver et à mandater M. Gérald Bisillon pour l'assemblage et le montage du tamis. Un budget de 5 000 \$ est alloué.

-d'autoriser l'inspecteur à engager un entrepreneur en excavation selon les disponibilités afin d'enlever les obstructions dans la branche 63 de la rivière Jaune sur la propriété de M. Dominic Châtelain. D'analyser les possibilités pour effectuer la réparation des berges afin de limiter l'érosion.

Adoptée

152-09-2019

6. **Demandes d'intervention dans les cours d'eau**

ATTENDU la réception d'une demande d'intervention de M. Simon Lafontaine dans la branche 31 de la rivière Jaune sur les lots 3 840 871, 3 840 869 du cadastre du Québec, propriété de M. Simon Lafontaine, située sur le territoire du Canton de Roxton;

ATTENDU QUE lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a pu constater les faits suivants:

- Manque d'égouttement;
- Difficulté à cultiver;
- Beaucoup de sédiments empêchent l'écoulement de l'eau;

ATTENDU la recommandation de la personne désignée au niveau local,  
M. Richard Blanchette;

ATTENDU que la municipalité doit se prononcer sur cette demande par  
résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la  
répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers que compte tenu du manque  
d'égouttement, la municipalité du Canton de Roxton appuie la demande  
d'intervention soumise par M. Simon Lafontaine.

Que la Municipalité du Canton de Roxton finance cette dépense à même  
son fonds général.

Adoptée

153-09-2019

7. **Prévisions budgétaires 2020 pour le Petit 3<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.0 de l'entente intermunicipale  
avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour l'entretien du  
Petit 3<sup>ème</sup> Rang, la Municipalité du Canton de Roxton doit présenter un  
projet de budget et que ces prévisions sont conditionnelles à  
l'approbation des deux municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'entretien annuel s'élève à  
8 454,89 \$ et que malgré la subvention gouvernementale du programme  
« Entretien des routes locales », la municipalité accuse un manque à  
gagner de 1651,70\$ annuellement pour l'entretien du Petit 3<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du ministère des Transports du  
Québec il serait opportun de paver les abords du pont dans le  
Petit 3<sup>ème</sup> Rang afin d'éviter sa détérioration et que la soumission pour  
les travaux de pavage s'élève à 5 931,80\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un projet de budget  
sous différentes options;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'approuver le projet de budget incluant les travaux annuels de  
voirie du Petit 3<sup>ème</sup> Rang ainsi que les travaux de pavage des  
abords du pont (Budget total sans subvention: 14 386,69 \$). Ce  
budget représente une contribution de 3791,75\$ par municipalité  
malgré la réception de la subvention;
- Que dans l'éventualité où la Municipalité de St-Joachim refusait  
les travaux de pavage des abords du pont, la Municipalité du  
Canton de Roxton demande à ceux-ci une contribution de  
825,25\$ pour combler le manque à gagner annuellement tel que  
mentionné ci-haut;
- Que, tel que prévu à l'entente, le budget pour l'entretien de la  
partie non-subsventionnée s'élève à 1 000 \$, soit 500 \$ par  
municipalité;

- Que le montant qui sera prévu au poste budgétaire pour l'année 2020 sera établi selon l'éventualité ou non de subvention et ce, conditionnellement à l'approbation de la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford.

Adoptée

154-09-2019 8. **Autorisation de versement d'une partie de la retenue à Eurovia Québec Construction pour les travaux de pavage du 9<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage et de rechargement dans le 9<sup>ème</sup> Rang sont complétés et que le résultat des analyses mentionne que tout est conforme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une partie de la retenue, soit une somme de 59 973.52\$.

Adoptée

155-09-2019 9. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

156-09-2019 10. **Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton (culture cannabis)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton ayant pour objet d'ajouter des conditions à respecter pour la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant l'ajout de conditions à respecter pour la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales et récréatives.

Adoptée

157-09-2019

12. **Loisirs de Roxton Falls : présentation d'une demande de soutien au FSPS pour un projet de remplacement du tableau électronique au terrain de baseball**

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls inc. présentent un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton, volet local, pour un projet de changement du tableau électronique de pointage au terrain de baseball au coût de 8 810 \$;

CONSIDÉRANT QU'une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton est sollicitée, au montant de 3 272 \$ et d'un même montant à la Municipalité du Village de Roxton Falls ;

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls inc. contribueraient au projet pour la somme de 1 636 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a déjà manifesté son appui au projet ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de soutenir financièrement le projet présenté par les Loisirs de Roxton Falls inc. pour un montant de 3 272 \$ à même l'enveloppe locale du FSPS du Canton de Roxton.

Adoptée

158-09-2019

13. **Inscription au Congrès de la FQM**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2019;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de 2 membres du conseil au congrès. Que tous les frais encourus par le congrès seront à la charge de la municipalité.

Adoptée

159-09-2019

14. **Offre de services professionnels pour l'année 2020 de Therrien Couture**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture, avocats s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de  
Roxton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien  
Couture avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

Adoptée

160-09-2019

15. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à  
payer totalisant 228 2295.61 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour  
soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité  
du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces  
comptes prévus au budget.

---

---

161-09-2019

16.1 **Semaine québécoise de réduction des déchets**

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2019 de « La Semaine québécoise de  
réduction des déchets » se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton juge  
opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de  
réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement  
et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des /RVE, soit :  
la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et  
l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien  
faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute  
la population sur l'importance de poser des gestes simples qui,  
collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos  
matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Bernard Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton proclame la  
semaine du 19 au 27 octobre 2019, « La semaine québécoise de  
réduction des déchets ».

Que le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette  
semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de  
notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent



quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée

162-09-2019

16.2 **Nomination des personnes responsables de l'application du règlement G-100**

Il est proposé par Mme Diane Ferland  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que M. Richard Blanchette, inspecteur municipal soit la personne autorisée à émettre les constats d'infraction relatifs aux règlements uniformisés G-100;
- que M. Guy Cusson, directeur de la Régie contre la protection des incendies de Roxton Falls, soit autorisé à émettre les constats d'infraction relatifs au chapitre 13 du Règlement G-100, soit l'allumage de feux en plein air;
- que la Société protectrice des animaux de Drummondville soit autorisée à appliquer le chapitre 11 du règlement G-100, soit le chapitre portant sur les animaux;
  
- que les personnes autorisées à émettre les permis relatifs aux règlements uniformisés soient les suivantes :
  - M. Richard Blanchette, inspecteur municipal;
  - M. Mario Lafontaine, aide-inspecteur;
  - Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
  - Mme Nancy Légaré, adjointe administrative;

Adoptée

163-09-2019

16.3 **Achat de billets pour l'activité bénéfice de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Fabrique de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste de Roxton Falls organisent une activité bénéfice pour la réfection du perron et du système de chauffage de l'église qui aura lieu le 21 septembre prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 2 billets pour cet évènement.

Adoptée

164-09-2019

20. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à  
21 h 17.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions  
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

---

